



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements numéro 492-21 modifiant le Règlement de construction et le numéro 493-21 modifiant le Règlement des permis et certificats

À toute personne susceptible d'être intéressée par les projets de règlements numéro 492-21 intitulé « Règlement modifiant l'article 3.3 du règlement 351-06 » et numéro 493-21 intitulé « Règlement modifiant l'article 3.5 du règlement 352-06 »

AVIS est, par les présentes, donné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par ses résolutions numéro 2021-10-458 et 2021-10-459 à sa séance du 5 octobre 2021, des projets de règlements numéro 492-21 modifiant le Règlement de construction et numéro 493-21 modifiant le Règlement des permis et certificats, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 novembre 2021 à compter de 18 h 30 au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

QUE l'objet du projet de règlement numéro 492-21 est de :
augmenter le coût des amendes en cas d'infraction au Règlement de construction, soit en passant d'une amende minimale de 100 \$ à 500 \$.

QUE l'objet du projet de règlement numéro 493-21 est de :
augmenter le coût des amendes en cas d'infraction au Règlement des permis et certificats, soit en passant d'une amende minimale de 100 \$ à 500 \$.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire de la municipalité;

QU'en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021, la Ville tiendra également une consultation publique écrite;

QUE les avis écrits sur les projets de règlement peuvent être envoyés par courriel à l'adresse ville.scotstown@hsfqc.ca, ou par la poste à l'adresse au bureau municipal au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown.

QUE les questions sur les projets de règlement numéro 492-21 et 493-21 peuvent être adressées aux mêmes adresses ou par téléphone au 819-560-8433, poste 7.

QUE la date limite de réception des avis écrits est le quinzième jour qui suit celui de la publication du présent avis;

QUE ces projets de règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, durant les heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

Donné à Scotstown, ce 13^e jour du mois d'octobre 2021.

Monique Polard, Directrice générale